

PARUTION : NOVEMBRE 2020



Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande ainsi que les employés municipaux tiennent à transmettre leurs plus sincères condoléances pour le décès de Gervais Côté survenu subitement, le 29 octobre 2020, à sa famille, à Rock Côté, frère et conseiller ainsi que Simon Côté, frère et employé, tous les deux faisant partie de notre municipalité et à ses amis, ses collègues. Une pensée particulière à vous tous.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois d'octobre 2020 totalisant 71 417,05\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 40 au 44 totalisant 9 977.97\$.

AVIS DE MOTION (PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE DE SERVICES ET DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, CARL CROTEAU a demandé un règlement fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2021.

Une demande de dispense de lecture est également faite pour ce règlement.

DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 3 PROJET RIRL-TRAVAUX 7^E RANG

Considérant que les travaux du projet « Travaux de pavage et remplacement de ponceaux-7^e Rang »;

Considérant que ce décompte représente le total des travaux réalisés au 31 juillet 2020;

Considérant que la retenue contractuelle de 10% est ramenée à 5%, tel que mentionné au devis;

Considérant que la présente recommandation constitue l'acceptation provisoire des travaux;

Considérant qu'un an après l'acceptation provisoire des travaux, une visite des lieux sera requise afin de vérifier la conformité des travaux effectués et, le cas échéant, la retenue de 5% sera remise à l'entrepreneur;

Considérant que l'entrepreneur devra fournir la quittance des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leur contrat et fournir un cautionnement d'entretien d'une valeur de 10% du montant de la soumission pour une période de deux (2) ans à compter de la date de réception définitive des travaux;

Dans ce contexte, SNC Lavalin recommande à la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande le paiement de la somme de 33 587,07\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur des travaux, Pavage Centre Sud du Québec;

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE TÉLÉTRAVAIL

Considérant qu'avec le COVID-19, le gouvernement favorise le télétravail;

Considérant que la municipalité continuera d'offrir les services aux citoyens, en privilégiant le travail et les communications à distance jusqu'à nouvel ordre;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Considérant que le but est de protéger nos employés pour le bon fonctionnement de la municipalité ;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent l'achat d'un ordinateur portable au montant de 1 436,04\$ (taxes incluses)

COMMANDITE CLUB DES MOTONEIGISTES DU LAC WILLIAM

Les membres du conseil acceptent de commanditer une somme de 100,00\$ au nom du Club des motoneigistes du Lac William sur la carte de sentier 2020-2021.

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Dans tous les cas, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, du 4 juillet dernier, vous devez maintenant en tant que citoyen nous transmettre vos questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site internet, poste, courriel). Ces questions écrites s'ajoutent à la période de questions prévues aux séances.

MESURES PRÉVENTIVES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

Jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil municipal seront tenues à huis clos. Les élus devant participer pourront le faire par vidéoconférence et l'enregistrement de la séance du conseil municipal sera disponible sur le site de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

Les citoyens qui désirent poser une question peuvent le faire en faisant parvenir celle-ci 24 heures avant la séance du conseil au (418) 335-2585 ou par courriel :

dg@stadriendirlande.ca

Le bureau de la municipalité demeurera fermé à la population jusqu'à nouvel ordre dans le but de protéger nos employés pour le bon fonctionnement de la municipalité. Pour obtenir des services ou pour informations, vous pouvez toujours appeler au 418-335-2585 ou par courriel : dg@stadriendirlande.ca

La municipalité continuera d'offrir les services aux citoyens en privilégiant le travail et les communications à distance.

Nous vous invitons à consulter le site quebec.ca/coronavirus ou pour obtenir de l'information en appelant au **1 877 644-4545**

Nous tenons à vous remercier de votre compréhension et de votre collaboration. Soyons vigilants afin que la situation se rétablisse le plus rapidement possible.

LOCATION DE SALLE

Vu la situation actuelle de notre région, il est fortement recommandé de suspendre jusqu'à nouvel ordre, les locations de salle pour éviter les rassemblements intérieurs. Surveiller les points de presse du gouvernement concernant les rassemblements.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Dans la MRC des Appalaches,

ON RÉCUPÈRE LES TUBULURES D'ÉRABLIÈRES !



Vous pouvez désormais disposer votre tubulure d'érablière à la Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT), et ce, **gratuitement** sous présentation d'une **preuve de résidence** ou du **compte de taxes de votre érablière**.

Matières acceptées :

- Tubulures de diamètre 5/16
- Maîtres-lignes (ou "main")
- Anciennes tubulures



Saviez-vous

qu'avec plus de 3 millions d'entailles, la MRC des Appalaches se classe au 1^{er} rang de la production acéricole dans la région de Chaudière-Appalaches ?

Lorsque vous apportez votre tubulure à la RIRT, assurez-vous que :

- Toutes les broches métalliques sont retirées des maîtres-lignes des tubulures
- Aucune peinture ou contaminant ne recouvre les tubulures
- Les tubulures ne sont pas enrobées de pellicule de plastique
- Les tubulures sont raisonnablement propres, c'est-à-dire avec le moins de boue, poussières, et autres saletés possibles
- Les maîtres-lignes sont triés séparément des tubulures 5/16
- Si possible, les raccords et les chalumeaux sont retirés de la tubulure



Un geste **pour l'environnement !**

L'enfouissement et le brûlage de la tubulure sont nocifs pour l'environnement et la santé ! Il est interdit d'enfouir de la tubulure sur un terrain privé.

Les tubulures récupérées seront réacheminées au centre de récupération Environek pour leur donner une seconde vie. Les tubulures deviendront des drains agricoles, des contenants en plastique, des accessoires pour les jeux de parcs, des tuteurs pour les arbres, etc.



HEURES D'OUVERTURE :

Du 1^{er} avril 2020 au 31 août 2020

Lundi au jeudi 7h30 à 17h, Vendredi 7h30 à 16h

Du 1^{er} sept 2020 au 31 mars 2021

Lundi au vendredi 7h30 à 16h, Fermé entre 12h et 12h30

En tout temps : samedi et dimanche fermé

3626, Boul. Frontenac Est, Thetford Mines, G6H 4G2 • 418 338-5711

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca